

### L'énergie

passant, un certain nombre de projets en cours de réalisation que nous nous ferions un plaisir de vous décrire. Le document sur l'état actuel des projets de recherches et de développement des ressources charbonnières au Canada, publié récemment par mon ministère, permettrait aux députés de mettre à jour leurs connaissances concernant l'exploitation charbonnière.

Les conclusions de l'étude sur l'exploitation houillère dans le monde sont très intéressantes. Peut-être ai-je le temps de commenter sept d'entre elles. Le charbon devrait nous permettre de satisfaire une forte proportion de nos futurs besoins énergétiques. Il fournit actuellement plus de 25 p. 100 des besoins mondiaux en énergie. Les réserves de charbon économiquement récupérables sont très importantes, bien plus que les réserves de pétrole et de gaz; elles sont suffisamment importantes pour répondre à une demande croissante pour un bon bout de temps. D'après cette étude, le charbon devra fournir la moitié ou les deux tiers de l'énergie supplémentaire dont le monde aura besoin d'ici vingt ans, même si l'étude se base sur des prévisions très prudentes. Pour y arriver, il faudra que la production mondiale de charbon soit de deux fois et demie à trois fois supérieure à la production actuelle et que les échanges mondiaux de charbon demi-gras décuplent ou quintuplent par rapport à 1979. Il faudra que bien des décisions soient prises tout au long de la chaîne qui relie le producteur au consommateur afin de s'assurer que l'on disposera de quantités suffisantes au moment voulu. Tout retard, à quelque niveau que ce soit, peut avoir des répercussions sur toute la chaîne. Les consommateurs, les producteurs, les pouvoirs publics et les autres autorités publiques doivent donc prendre rapidement les initiatives qui s'imposent. Fait intéressant, en ayant recours aux techniques disponibles et sans pour autant faire augmenter exagérément les frais, on peut arriver à extraire, à transporter et à utiliser la houille dans bien des régions tout en respectant des normes très strictes en matière d'hygiène, de sécurité et de protection du milieu. Le fait de savoir que les émanations de gaz carbonique peuvent exercer une influence sur le climat n'est pas une excuse pour retarder l'utilisation de plus en plus fréquente du charbon.

En maints endroits, le charbon est déjà concurrentiel pour la production d'électricité et de nombreuses utilisations industrielles. Et il le deviendra de plus en plus au fur et à mesure qu'augmentera le prix du pétrole. Les techniques d'excavation, de transport et d'exploitation du charbon sont au point et s'améliorent sans cesse. Les progrès technologiques en matière de combustion, de gazéification et de liquéfaction permettront de varier considérablement, à partir des années 90, les usages acceptables du point de vue écologique du charbon. Enfin, d'après les conclusions de l'enquête mondiale, le développement de la production, du transport et des installations aux usagers qui serait nécessaire pour tripler l'utilisation du charbon est à la portée des marchés nationaux et internationaux de capitaux. Seuls les grands projets miniers dans certains pays en voie de développement poseraient des problèmes de financement demandant des solutions spéciales. Les considérations écologiques demeurent évidemment primordiales dans toute décision visant l'exploitation et l'utilisation à grande échelle du charbon. Le problème des pluies acides peut être résolu par l'application de méthodes maintenant connues pour limiter l'émission dans l'atmosphère des composés du soufre et de l'azote. La technologie existe.

De concert avec les provinces qu'intéresse l'exploitation du charbon, nous négocions avec le secrétariat de l'énergie des États-Unis une nouvelle entente régissant la technologie de l'industrie houillère. Le gouvernement du Canada était une des parties à l'entente «Principles for Global Action re: Coal» adoptée par le conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie en 1979. Le gouvernement a été encouragé d'apprendre que l'appui qu'il avait donné à ces principes, selon la Coal Association of Canada «correspondait bien aux vues de l'Association» et cette dernière a adopté lesdits principes à titre d'énoncé de sa propre politique. Par conséquent, l'objet de la motion que nous étudions ce soir n'a rien à voir avec la réalité.

En terminant, je voudrais mentionner que mon ministère cherche des moyens d'encourager les maisons d'enseignement du Canada à produire à nouveau des ingénieurs Canadiens qualifiés dans le domaine très important de l'exploitation houillère. Vendredi dernier, j'ai participé à un séminaire au cours duquel on a fait remarquer qu'il n'existe à toutes fins utiles au Canada aucune école de génie des charbonnages. Si nous avions besoin d'un expert dans ce domaine, nous devrions nous adresser à des firmes britanniques ou américaines. De même, pour former nos propres spécialistes, nous devons les envoyer acquérir leur formation à l'étranger. Je trouve cela inouï. Le Canada produit des mineurs pour l'exploitation des mines métalliques, mais, malheureusement, il y a des différences très marquées entre la technologie d'exploitation de ces mines et celle qui s'applique aux mines de charbon ainsi qu'entre les normes de sécurité que chacune implique. J'espère que notre station de recherche dans la région du Cap-Breton nous permettra de former à l'intention de l'industrie des compétences à l'échelon le plus élevé ainsi que dans le secteur de l'extraction comme tel. Dans ce domaine, nous dépendons en grande partie de l'étranger, mais il est manifeste qu'il faudra inverser la tendance dans ce domaine et que nos universités devront relever le défi, et j'ai confiance qu'elles le feront.

• (2100)

Dans un avenir rapproché—au plus tard au milieu des années 80—il existera un marché international ferme pour le charbon. L'émergence du marché international du charbon pour la production d'énergie résultera en un nouveau prix de référence international. La politique qu'adoptera le Canada, à titre de pays fournisseur, sur ce marché international en pleine croissance aura d'importantes répercussions sur la stabilité de ce dernier et sur la fermeté et les réserves des sources d'approvisionnement en énergie du Canada. Le gouvernement du Canada n'a pas abdiqué sa responsabilité qui est d'assumer un rôle de premier plan, et il ne le fera pas.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Lethbridge-Foothills invoque le Règlement. Je fais remarquer que le ministre a presque épuisé son temps de parole et que beaucoup d'autres députés souhaitent prendre la parole.

**M. Thacker:** Monsieur l'Orateur, le ministre doit savoir qu'à Lethbridge-Foothills Petro-Canada est en train de mettre en activité une houillère-pilote. Nous possédons des millions de tonnes de réserves de charbon à faible teneur en soufre. La question à laquelle je voudrais que le ministre me réponde est la suivante: que font donc le ministre et son ministère pour encourager le gouvernement Ontarien qui importe actuellement des États-Unis plus de 20 millions de tonnes de charbon